



Commune de La Chapelle-Longueville

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 11 avril 2019 à 20h30

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Alriquet, Bury, Cherencey, Fiquet, Leroy, Louvigné, Martin, Tena et Wilmart.

MM. : Bourdet, Boutrais, Dewas, Guerin, Lardilleux, Morin, Perier, Rousselet et Saffré, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Cartenet à Mme Chérencey, M. Carton à M. Bourdet, M. Coquentin à Mme Alriquet, M. Greboval à Mme Bury, M. Jouault à Mme Leroy, M. Joille à M. Guerin, Mme Ledin à Mme Tena et Mme Letellier à Mme Fiquet.

Absente excusée :

Mme Belle.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance du Conseil.

Le procès-verbal du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité et ne fait l'objet d'aucune remarque.

Madame Liliane FIQUET est désignée secrétaire de séance.

Point n° 1 – Compte de gestion de Monsieur le trésorier

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui est identique au Compte Administratif pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par **vingt voix pour, six abstentions** (F. Lardilleux, C. Wilmart, V. Leroy + pouvoir de J. Jouault, M-C Bury + pouvoir de C Greboval) **et zéro voix contre** ce compte de gestion.

Point n°2 – Compte Administratif 2018

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe, poursuit et présente le compte Administratif 2018
Selon les usages, elle demande à Monsieur Rousselet, Maire, de quitter la salle, celui-ci ne pouvant prendre part au vote.

FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018	227 616.22	
Résultat antérieur reporté	504 908.81	
Résultat cumulé de fonctionnement		732 525.03

INVESTISSEMENT		
Excédent d'investissement 2017	96 923.81	
Déficit d'investissement reporté	425 650.49	
Restes à réaliser dépenses	2 400.00	
Restes à réaliser recettes	160 581.00	
Résultat cumulé d'investissement		170 545.68

Le compte Administratif 2018 est adopté à **l'unanimité**.

Point n° 3 - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe poursuit :

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de
732 525.03 €

		<i>Euros</i>
A Résultat De L'exercice	Excédent :	227 616.22
	Déficit :	0.00
B Résultat Reporte De N-1 (Ligne 002 Du CA)	Excédent :	504 908.81
	Déficit :	0.00
C Résultat à affecter (=A+B)		732 525.03
D solde d'exécution de la section d'investissement	Excédent :	96 923.81
	Déficit :	425 650.49
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	Dépenses :	2 400.00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	Recettes :	160 581.00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	Excédent de (+) financement	158 181.00
	ou Besoin de (-) financement	
H Besoin De Financement (=D+G)		170 545.68
Affectation de C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		170 545.68
2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0.00
3 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		561 979.35
<i>pour mémoire report en investissement</i>	<i>au compte D 001 (=D)</i>	425 650.49
	<i>au compte R 001 (=D)</i>	96 923.81

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé relatif à l'affectation de résultat, valide à l'unanimité cette opération.

Point n° 4 - Taux d'imposition 2019

Monsieur Rousselet, Maire propose au Conseil Municipal le vote des taux cibles suivants :

	Bases estimées 2019	Taux proposés 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'Habitation	4 416 000 €	10.27%	453 523.00 €
Taxe Foncière sur PB	2 810 000 €	16.05%	451 005.00 €

Taxe Foncière sur PNB	68 600.00 €	60.59%	41 565.00 €
Produit fiscal attendu 2019		946 093.00 €	

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix de valider ces 3 taxes.

Point n° 5 - Subventions de fonctionnement allouées aux associations et au C.C.A.S.

Le Maire cède la parole à Monsieur Perier, 6^{ème} Adjoint, qui expose :

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leur mission et projet associatif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations listées en annexe et au C.C.A.S. de la commune, pour un montant total de : trente-trois mille cinq cent trente euros (**33 530,00 €**) répartis conformément au tableau joint à la présente délibération.

Il décide par ailleurs d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 65 Article 6574 « autres charges de gestion courante » pour les subventions versées aux associations et Article 657362 « CCAS » pour la subvention allouée au CCAS - Budget 2019 de la commune et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

TABLEAU DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2019

AAPE (Association Autonome Parents d'Élèves - Saint-Just)	600.00 €
Amical Club des Retraités de Saint-Just	1 600.00 €
Amis des monuments historiques	150.00 €
Arts plastiques Saint-Marcel	150.00 €
Association les Autils	600.00 €
Club de l'amitié	1 600.00 €

Comité de jumelage	1 000.00 €
RASED	500.00 €
SPA de l'Eure	100,00 €
U.N.A.C (Union Nationale des Anciens Combattants)	50,00 €
O.N.A.C.V.G (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)	150.00 €
C.E.V.E (Collectif Eco-Veille Environnement)	150.00 €
Coopérative scolaire commune déléguée de Saint-Pierre-d'Autils (30 €*36 enfants)	1 080.00 €
F.F.E.P.G (gym volontaire commune déléguée de Saint-Just)	800.00 €

	TOTAL	8 530.00 €
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)		25 000.00 €

TOTAL GÉNÉRAL	33 530.00 €
----------------------	--------------------

Point n°6 – Budget Prévisionnel 2019

Monsieur Rousselet, Maire reprend la parole afin de présenter le budget.
Il propose que l'assemblée délibérante vote le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
11	Charges à caractère général	872 057.25
12	Charges de personnel	1 085 030.00
65	Autres charges de gestion courante	278 547.00
66	Charges financières	56 355.00
67	Charges exceptionnelles	62 083.00
22	Dépenses imprévues	10 000.00
23	Virement à la section d'investissement	281 810.00
42	Opérations d'ordre entre section	97 632.00
Total des DEPENSES de fonctionnement		2 743 514.25

RECETTES		
13	Atténuation de charges	23 261.04
70	Produits des services	135 224.84
73	Impôts & taxes	1 476 573.94
74	Dotations & participations	500 975.08
75	Autres produits de gestion courante	44 000.00
77	Produits exceptionnels	1 500.00
R002	Résultat reporté	561 979.35
Total des RECETTES de fonctionnement		2 743 514.25

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	97 151.00
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	145 760.00
16	Emprunts et dettes assimilées	183 481.00
20	Dépenses imprévues	10 000.00
R001	<i>Résultat reporté investissement</i>	328 726.68
Total des DEPENSES d'investissement		775 118.68
RECETTES		
13	Subventions d'investissement	147 131.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	78 000.00
1068	Excédent de fonct.capitalisés	170 545.68
21	Virement de la section de fonctionnement	281 810.00
40	Opération d'ordre entre section	97 632.00
Total des RECETTES d'investissement		775 118.68

Le Budget Prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 – Création d'un poste permanent

Monsieur Dewas, 4^{ème} Adjoint expose :

La commune peut recruter du personnel contractuel dans deux cas :

- pour effectuer des remplacements d'agents absents,
- pour assurer des missions temporaires ou dont le caractère permanent n'est pas suffisamment certain au moment du recrutement.

Il est proposé aujourd'hui de pérenniser un poste contractuel qui, à l'expérience, a un caractère permanent.

La personne occupant ce poste assure actuellement un service de **27.15/35^e** en accueil périscolaire et en cantine-garderie. Elle donne entière satisfaction.

Cette proposition n'entraîne aucun changement du salaire de l'intéressée. Son adoption permettra, en outre, de fidéliser cet agent qui est parfaitement formé à ce poste.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint technique territorial, afin d'assurer les missions relatives au service de cantine et garderie et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des voix** :

- décide la création, à compter du **1^{er} mai 2019** d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet, soit **27.15/35^{ème}**, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,
- en cas de recrutement d'un non titulaire, fixe la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation correspondant à l'IB 347 majoré 325
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Point n° 8 – Désignation des membres de la commission SNA

Monsieur le maire expose :

La commune dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant dans chacune des six commissions de SNA. Chaque commission se réunit environ **5 fois/an**, généralement à Douains.

Un appel à candidatures a été adressé le 15 mars 2019 à l'ensemble des membres du Conseil municipal avec le règlement des commissions intercommunales de SNA.

Il ressort de cet appel à candidatures les inscriptions suivantes :

FINANCES : A. ROUSSELET - Y. ALRIQUET

ATTRACTIVITÉ : S. DEWAS - J. JOUAULT

AMÉNAGEMENT : Y. ALRIQUET - F. LARDILLEUX

PROXIMITÉ : P. BOUTRAIS - B. TENA

COHÉSION : V. LEROY – A. PERIER

RESSOURCES NATURELLES : P. BOUTRAIS - H. BOURDET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **valide à l'unanimité** ces propositions.

Point n° 9 – Élections des délégués du Syndicat de Voirie

Monsieur Bourdet, Adjoint en charge de la voirie expose au Conseil Municipal, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués qui siègeront au syndicat de voirie des cantons de Vernon.

Ce syndicat dispose de la compétence « Voirie » qui comprend notamment :

- L'étude et la réalisation de travaux neufs tels que l'élargissement et l'aménagement des voies existantes,
- L'entretien de la voirie.

Sont proposées, les personnes suivantes :

- **Monsieur Hervé BOURDET** né le 22 août 1955
4 route de Vernon – La Chapelle-Réanville 27950 La Chapelle-Longueville
- **Monsieur Christian GREBOVAL** né le 16 juillet 1947
23 bis rue de Longueville - Saint-Pierre-d'Autils 27950 La Chapelle-Longueville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des voix** de valider ces candidatures.

Point n° 10 - Désignation des membres du Syndicat Intercommunal de Gestion des Équipements Sportif (SIGES).
--

Le Maire reprend la parole et expose :

Il convient de désigner 2 délégué(e)s et 2 suppléant(e)s pour le SIGES (Syndicat Intercommunal de Gestion des Équipements Sportifs).

Un appel à candidatures a été adressé par mail le 28 mars 2019 à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Celui-ci étant demeuré infructueux, il convient de réitérer la démarche au cours de ce conseil.

Pour rappel, le syndicat se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Les réunions se tiennent généralement le lundi soir à 18h30 à Gasny et durent en moyenne 30 minutes. Elles portent essentiellement sur la gestion des deux gymnases de Vernon et de celui de Gasny.

Il ressort de ce nouvel appel à candidatures les inscriptions suivantes :

- **Madame BURY Marie-Christine** née le 03 septembre 1954 (titulaire)
18 route de Vernon – La Chapelle-Réanville 27950 La Chapelle-Longueville
- **Madame Yvette ALRIQUET** née le 22 juin 1943 (titulaire)
2 rue de la Mairie - Saint-Just 27950 La Chapelle-Longueville
- **Monsieur Patrice BOUTRAIS** né le 14 septembre 1950 (suppléant)
4 route d'Houlbec– La Chapelle-Réanville 27950 La Chapelle-Longueville
- **Madame Virginie CARTENET** née le 30 juin 1979 (suppléante)
1 rue des Gadelles - Saint-Just 27950 La Chapelle-Longueville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide **par 25 voix pour et une abstention** ces propositions.

Questions diverses

Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur Rousselet, Maire, propose à l'assemblée de désigner un correspondant Défense pour représenter la commune. Il est demandé à **Monsieur Frédéric Lardilleux**, qui a déjà occupé cette fonction s'il souhaite réitérer. Monsieur Lardilleux accepte d'endosser à nouveau cette fonction.

Nouveaux horaires Poste/Mairie

Monsieur Dewas, 4^{ème} Adjoint, en charge de la qualité explique que pour faciliter l'accès au bureau de Poste, les horaires d'accueil de l'Agence Postale de Saint-Pierre-d'Autils vont être modifiés **à compter du lundi 23 avril 2019**.

Dans le même temps, les créneaux d'ouverture au public des mairies historiques de Saint-Pierre-d'Autils et de La Chapelle-Réanville vont être adaptés, afin que les usagers puissent se rendre en mairie de Saint-Pierre-d'Autils et à La Poste sur la même plage horaire.

Accueil de l'Agence Postale de Saint-Pierre d'Autils

	Matin	Après-midi
LUNDI	8h30 - 12h	
MARDI	8h30 - 12h	14h - 16h
MERCREDI	8h30 - 12h	
JEUDI	8h30 - 12h	
VENDREDI	8h30 - 12h	14h - 16h
SAMEDI	8h30 - 12h	

Accueil des 3 mairies à compter du 23 avril 2019

	Saint-Just	Saint-Pierre-d'Autils	La Chapelle-Réanville
LUNDI	9h - 12h		14h - 16h
MARDI	15h30 - 18h30	9h - 12h	
JEUDI	9h - 12h		16h - 19h
VENDREDI	9h - 12h	14h - 16h	

Accueil téléphonique

Madame Leroy, conseillère municipale, indique qu'elle est régulièrement interpellée par des administrés qui rencontrent des difficultés pour joindre les 3 mairies par téléphone.

Madame Chérencey, Adjointe en charge de la communication, lui répond qu'une étude est en cours de réalisation sur ce point avec la possibilité d'un numéro de téléphone unique et une standardiste pour orienter les usagers vers le service demandé.

Madame Leroy demande s'il est possible d'être reçu par un élu sur Rendez-vous.

Le Maire lui indique que cela est possible, en prenant attache auprès du secrétariat qui orientera le demandeur vers le Maire ou l'un de ses adjoints selon le cas.

Accueil des gens du voyage

Madame Bury, conseillère municipale, fait remarquer à l'assemblée que les conteneurs poubelle installés sur le stade de La chapelle-Réanville débordent d'ordures sur la chaussée et demande, si par ailleurs, des mesures ont été prises pour éviter l'installation des gens du voyage sur le stade et aux abords de l'école.

Monsieur Bourdet, Adjoint en charge de la voirie lui répond qu'il va voir le problème des bennes avec les services de SNA.

Monsieur Boutrais, conseiller municipal rappelle que l'accueil des gens du voyage est une compétence de Seine Normandie Agglomération et qu'il serait souhaitable qu'une aire d'accueil soit mise à disposition de cette communauté, comme le prévoit la Loi.

Déchets verts

Madame Leroy, conseillère municipale, demande pourquoi le ramassage des déchets verts est réservé aux plus de 75 ans et si l'ensemble de la commune est concerné ?

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe lui rappelle que cette mesure existait depuis 2014 à Saint-Just. Elle précise que cette mesure est applicable aux personnes non véhiculées ou souffrantes et qu'il n'est pas possible de revoir la limite d'âge.

A ce jour, une cinquantaine de personnes se sont inscrites.

Le Maire profite que la question des déchets verts ait été abordée pour expliquer sa politique de fleurissement. En effet, il est prévu d'installer moins de suspensions florales, afin de consacrer plus de temps à l'entretien des chemins et d'améliorer d'autres services. L'arrosage des suspensions est trop couteux en termes de temps passé par le personnel d'entretien et de gaspillage d'eau.

Madame Bury revient sur les bâches blanches installées par le groupe immobilier Joubeaux aux abords du lotissement « le Clos des Vignes », qui ne sont pas entretenues.

Monsieur Bourdet propose de reprendre contact avec l'agence pour que soit enfin terminé le volet paysager prévu dans le permis de construire initial.

Affaire Maureille

Le Maire indique que le greffe du Tribunal correctionnel d'Évreux a pris contact avec la mairie pour l'informer de la possibilité et des conditions pour se porter partie civile dans l'affaire Maureille.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture le Conseil Municipal à 22h22.

Questions du public

Une personne représentant le club de gymnastique de Saint-Just demande pourquoi la subvention du club a diminué de 30 % ? Monsieur Perier, Adjoint en charge des associations lui répond que cette décision a fait l'objet d'un arbitrage.

La question de l'affichage municipal est abordée par Madame C. Wilmart, conseillère municipale.

Monsieur Dewas, explique que si le budget le permet, des panneaux d'affichage vont être rénovés ou installés sur l'ensemble du territoire (Le Goulet, Mestreville, le Rond-Point des Petits Bois, le Froc de Launay, la Genevray, la place de la Mare, etc, ...), afin de proposer un affichage de qualité et une meilleure communication entre la mairie et les habitants.

Plus aucune question n'étant posée, le conseil est définitivement clos à 22h30.